

## COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 mars 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryline BOIVIN, Maire.

Étaient présents : Maryline BOIVIN, Jean-Jacques JUTEAU, Pascal CHEVROLLIER, Gilles CAUBEL, Nicolas LEGUET, Catherine CHUREAU

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

#### **- BUDGET ASSAINISSEMENT**

##### **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2013**

Les comptes de gestion et administratif 2013 du budget assainissement sont approuvés à l'unanimité avec un déficit d'investissement de 1 660,40 € et un excédent d'exploitation de 13 004,04 € soit un excédent de clôture de 11 343,64 €. Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 186 406,44 € correspondant aux travaux d'aménagement de la station et en recettes à 194 165,00 € correspondant aux subventions et emprunts de la station.

##### **Affectation des résultats de l'exercice 2013**

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2014 les résultats du compte administratif 2013 suivants : affectation en report d'exploitation de 13 004,04 € et en report d'investissement de - 1 660,40 €.

##### **Régularisation de l'amortissement des travaux de la station de 1993**

Le conseil municipal décide que le solde de l'amortissement de l'ancienne station d'épuration, soit 19 257,85 € sera réalisé sur l'exercice 2014 du budget annexe de l'assainissement. Les crédits nécessaires (opération d'ordre) sont prévus au budget 2014.

##### **Attribution d'une subvention du budget communal au budget assainissement**

Pour équilibrer le budget annexe de l'assainissement 2014, le conseil municipal décide le versement d'une subvention du budget communal de 7 700 €.

##### **Vote du budget primitif 2014**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2014 de l'assainissement à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 218 429,04 € (réalisation des travaux de la station) et en section d'exploitation à la somme de 35 704,04 €.

#### **- BUDGET COMMUNAL**

##### **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2013**

Les comptes de gestion et administratif 2013 du budget communal sont approuvés à l'unanimité avec un déficit d'investissement de 15 687,78 € et un excédent de fonctionnement de 109 315,08 € soit un excédent de clôture de 93 627,30 €. Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 17 889,84 € correspondant à une étude sur l'aménagement de salles communales, l'achat de logiciels administratifs, l'aménagement d'un espace public, des travaux d'accès au camping et du mobilier.

##### **Affectation des résultats de l'exercice 2013**

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2014 les résultats du compte administratif 2013 suivants : affectation en réserves de 33 577,62 € et affectation en report de fonctionnement de 75 737,46 €.

##### **Attribution des subventions aux associations - année 2014**

Le conseil municipal alloue aux associations communales des subventions pour un montant de 910 € réparti comme suit : Amicale de La Jaille-Yvon et Montguillon 160 €, Les Amis du Patrimoine 200 €, Comité des Fêtes 250 €, Les Gardons de la Jaille 150 €, Groupement de défense des cultures 150 €.

La somme de 7 719,73 € est inscrite au budget pour le solde de la subvention Vacances Actives 2012 à Anjou Sport Nature.

Subventions versées aux associations extérieures à la commune – montant de 600 € : ADMR Le Lion d'Angers 200 €, ADMR Soins à domicile « Entre Loir et Mayenne » 100 €, AIDES Segré 50 €, Amicale des sapeurs pompiers – St Martin du Bois 30 €, ENVOL Segré 70 €, JSP Les Lions Sceaux (jeunes sapeurs pompiers) 30 €, Souvenir français Le Lion d'Angers 30 €, USJA Football Saint Martin du Bois-Aviré-Louvaines 90 €.

#### **Vote du taux des trois taxes directes locales**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des trois taxes. Le produit fiscal attendu est de 106 324 €. Taux 2014 : taxe d'habitation : 11,85 %, taxe foncière – bâti : 19,56 %, taxe foncière - non bâti : 34,95 %.

#### **Vote du budget primitif 2014**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2014 de la commune à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 113 088,35 € et en section de fonctionnement à la somme de 311 167,46 €

A La Jaille-Yvon, le 25 mars 2014

Le Maire,  
Maryline BOIVIN



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA JAILLE-YVON" around the top edge and "Maine-et-Loire" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small, illegible mark.